



Regroupement familial sur place et renseignement

Par Visiteur

Bonjour

j ai un titre de sejour de 10 ans et mon mari a une carte d etudiant

on ai marié en france depuis decembre 2009

nous avons posé un dossier de regroupement familial sur place le 09/08/2010 a l ofci d evry 91 et pour l instant on a pas encore reçu la visite de logement sachant que mon mari son carte expire fin janvier 2011

que ce qu il faut faire si la carte de mon mari n est plus valable??

si il ya une solution ou quelque chose a faire merci de m aider je suis vraiment perdu

merci d avance

Par Visiteur

Bonjour Madame

Avez vous demandé à la préfecture si votre dossier a déjà été transmis au maire de la commune dans laquelle vous résidez?

Cordialement

Par Visiteur

Je sais pas ils veulent pas nous renseigner a l ofci ils nous disent que le dossier est dans le durée par contre on a posé le dossier a l ofci pas au prefecture

Par Visiteur

Madame

Oui vous avez eu raison de le déposer à l'OFII au regard de votre département de résidence.

Le déroulement de la procédure prévoit que la Délégation de l'OFII enregistre le dossier déposé et le transmet à la Mairie de votre commune de résidence et le Maire doit réaliser les enquêtes sur le logement et les ressources dans un délai de deux mois à compter de l'envoi du dossier.

Autrement dit cela aurait dû être fait depuis octobre.

Avez vous pris contact avec votre mairie?

En outre, si le Maire n'a pas réalisé les enquêtes dans les 2 mois, l'OFII se charge de les effectuer.

Cordialement

Par Visiteur

Non on a pas contacté la mairie

est ce que on a le droit de contacter la mairie??

Par Visiteur

Bonjour Madame

Oui bien sur. Vous pouvez tout au moins leur demander où en est votre dossier.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour
malheureusement

ne veulent pas nous répondre la mairie

Par Visiteur

Madame

Dans ce cas je ne sais quoi vous répondre.
Essayez à nouveau de contacter l'OFII car il n'est pas normal que la mairie n'ait pas encore fait l'enquête car à défaut de réponse de leur part, l'OFII doit faire l'enquête.
Donc relancez en leur précisant ce point.

Cordialement